



SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
CHARBIT Ruth - BENISTI Simon
Huissiers de Justice associés
63 Rue Paradis BP 233
13178 MARSEILLE CEDEX 20
Tél. : 04-91-33-10-38 - Télécopie : 04-91-33-51-45
E-mail : charbit-benisti@orange.fr
Site web : <https://www.charbitbenisti-huissiers-13.com>

Procès-verbal de constat

REQUERANT : Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 135 de la Rue de Lyon représenté par son administrateur provisoire en exercice Monsieur Alexandre BONETTO, membre de la SCP AJILINK AVAZERI-BONETTO

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
ET LE : Jeudi Seize Juin à Dix Heures

**SOCIETE CIVILE
PROFESSIONNELLE
CHARBIT Ruth – BENISTI
Simon
Huissiers de Justice Associés
63 rue Paradis BP 233
13178 MARSEILLE CEDEX
20
Tél. : 04.91.33.10.38 – Fax :
04.91.33.51.45.**

**PROCES VERBAL DE DESCRIPTIF
IMMOBILIER TRANSFORME EN PROCES
VERBAL DE DIFFICULTE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
ET LE Jeudi Seize Juin à Dix Heures.**

A LA REQUETE :

Du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis au numéro 135 de la Rue de Lyon, 13015 Marseille, représenté par son administrateur provisoire en exercice, Maître Alexandre BONETTO, membre de la SCP AJILINK AVAZERI-BONETTO, Société Civile Professionnelle dont le siège social est 23/29 Rue Haxo, 13001 Marseille, désigné à cette fonction par ordonnance sur requête du Tribunal Judiciaire de Marseille du 18 Février 2020.

Ayant pour avocat constitué Maître Philippe CORNET, de la SELARL CORNET-LE BRUN, Société d'Avocats au barreau de Marseille, demeurant 45 Cours Gouffé, 13006 Marseille.

Agissant en vertu d'un jugement de référé rendu contradictoirement et en premier ressort le 05 Mai 2021 par le Tribunal Judiciaire de Marseille, signifié à partie le 23 Juin 2021 et devenu définitif selon certificat de non appel délivré le 02 Novembre 2021.



Nous, Simon BENISTI, huissier de justice associé, membre de la société civile professionnelle CHARBIT Ruth - BENISTI Simon, Huissiers de justice associés à la résidence de MARSEILLE, y demeurant 63 rue Paradis 13006 MARSEILLE.

Nous sommes transportés aux jour et heure indiqués ci-dessus au numéro 135 de la Rue de Lyon, 13015 Marseille, à l'effet de dresser un procès verbal de descriptif dans le cadre des opérations de saisie immobilière menées à l'encontre de La SARL SAVI, assisté de M. Eric AHNOU, OPJ et de M. Elie BENCHIMOL dépêché sur place par la société E-DIAGNOSTIC.

Désignation de l'immeuble saisi :

Dans un immeuble sis 135 Rue de Lyon, 13015 Marseille, Quartier Cabucelle, figurant au cadastre de la Ville de Marseille- lieudit 107 Bd Oddo et 135 Rue de Lyon, 899 Section H, n°481, pour une contenance de 00 ha, 1a et 48ca.

- Le lot 1, soit une cave située au sous-sol avec les 10/1000^{ème} indivis des parties communes générales
- Le lot 5, soit un placard situé au rez-de-chaussée, avec les 2/1000^{ème} indivis des parties communes générales
- Le lot 6, soit un magasin situé au rez-de-chaussée, avec les 10/1000^{ème} indivis des parties communes générales.

Lesdits biens et droits immobiliers ont fait l'objet ;

- D'un règlement de copropriété reçu par Maître MARTEL REISON, Notaire, du 09 Juin 1967, publié le 18 Juillet 1967, Volume 5141 N°7

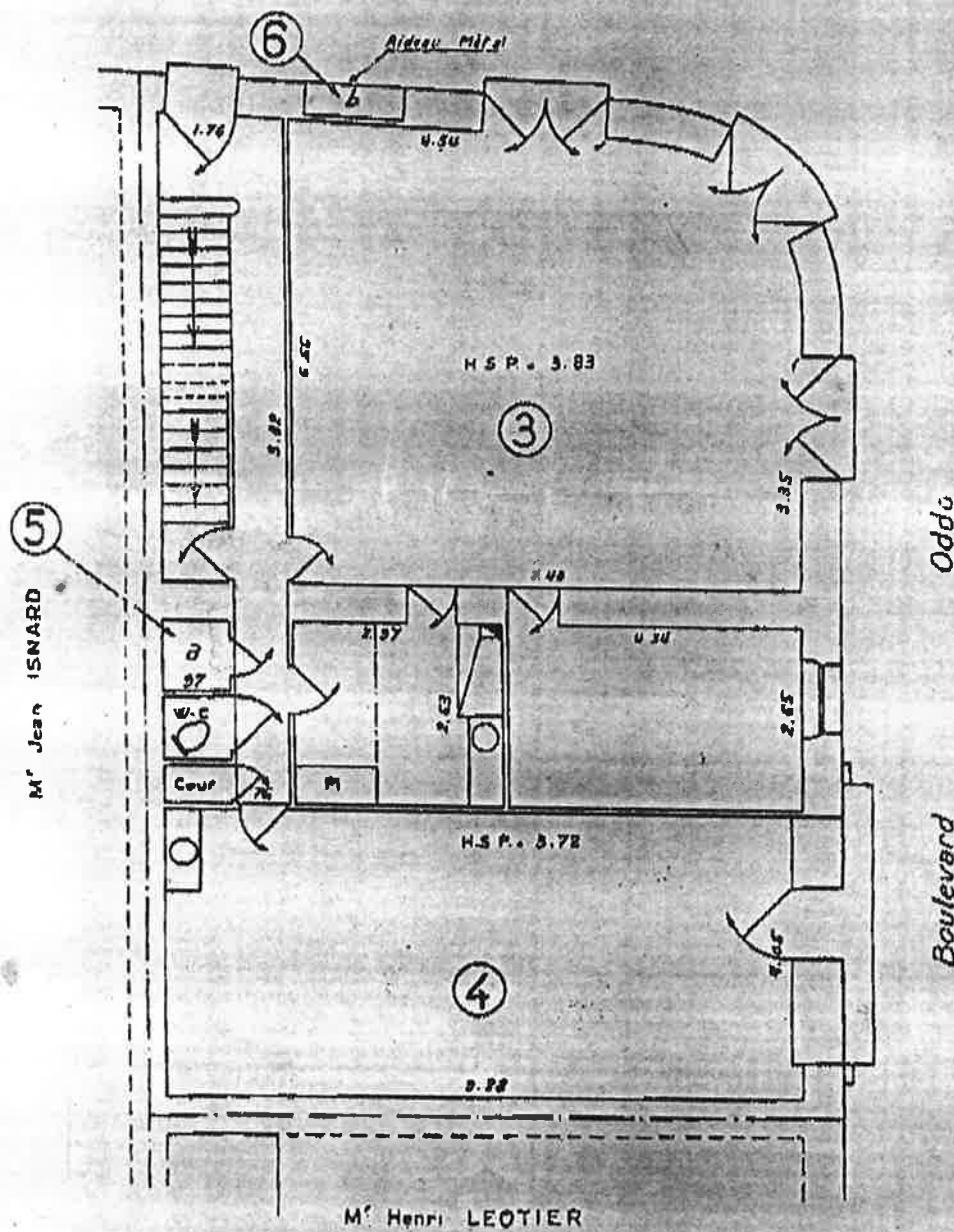
Origine de propriété :

Les biens et droits immobiliers dont s'agit appartiennent à la SARL SAVI pour les avoir acquis par jugement d'adjudication du 16 Mars 2000, rendu par le Tribunal de Grande Instance de Marseille, publié le 09 juin 2000, Volume 2000 P n°3883.



REZ - DE - CHAUSSEE

Rue de Lyon



Sur place, nous rencontrons Monsieur ELSIBI Salim, fils du locataire ainsi déclaré à qui nous rappelons nos nom, prénoms qualité et objet de notre présence, ce dernier nous déclarant alors ne pas s'opposer à nos opérations et nous indique que son père est, en tant que de besoin, joignable au 06.03.04.11.81

Nous pouvons ensuite procéder aux constatations ci-après :

Sur place, nous procédons à différentes constatations tandis que Monsieur BENCHIMOL procède aux relevés nécessaires à l'établissement des diagnostics en vue de la vente des lots de copropriété appartenant à la SARL SAVI.

L'accès à la cave est obstrué, et il ne nous est pas possible d'y accéder.

Il ressort ensuite, de nos constatations effectuées sur place ainsi que des relevés de M. BENCHIMOL et des recherches effectuées ultérieurement que les lots 5 et 6 ont été réunis avec les autres lots du rez-de-chaussée portant les numéros 3 et 4 sur un plan de la copropriété qui nous a été communiqué ultérieurement et qui est annexé aux présentes.

Le propriétaire des lots 3 et 4 serait une Société Civile Immobilière dénommée « Le Jasmin »

Il ressort de cette situation qu'il n'est plus possible de déterminer la superficie et l'emprise des lots appartenant à la SARL SAVI et nous avons été contraints de suspendre nos opérations de descriptif de ces lots.

Nous avons ensuite, et de tout ce qui précède, fait et dressé le présent PROCES VERBAL DE CONSTAT, sur trois pages et une annexe établie sur une page pour servir et valoir ce que de droit à notre requérant.

Me Simon BENISTI
Huissier de Justice